

Réunion plénière Belgian GAAP du mercredi 10 octobre 2012
--

Présents:

Jan Verhoeve, président, Catherine Dendauw, Guy Giroulle, Thierry Lhoest, Luc Van Brantegem, Hugo Van Passel, membres

Présents par procuration:

Christine Collet, Bruno Colmant, Laurence Pinte, Veerle Sleeuwagen, membres

Lors de cette réunion plénière relative à la législation belge, plusieurs sujets ont été examinés.

Les deux avis thématiques concernant les immobilisations incorporelles et les commandes en cours d'exécution ont été examinés et approuvés ainsi qu'un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 12 septembre 1983 portant exécution de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises et l'arrêté royal du 12 septembre 1983 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable minimum normalisé

En outre les membres ont examiné le projet d'avis concernant le traitement comptable des crédits *roll over* et une note relative à l'interprétation et modification éventuelle de l'article 37 de l'arrêté royal du 19 décembre 2003.

Ensuite les membres ont discuté des réactions sur l'avis « Biens acquis contre paiement d'une rente viagère ».

Finalement, les membres sont informés du tour de table organisé par la CNC le 12 septembre 2012 relative à la nouvelle directive européenne 2012/6/UE concernant les microentités.